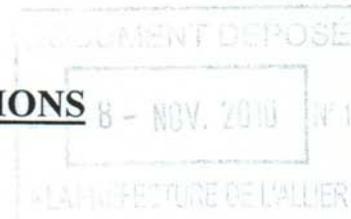


EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE : 11
PRESENTS : 09
VOTES : 11
PROCURATION : 02
POUR : 11
CONTRE : 00
ABSTENTION : 00
DATE DE LA CONVOCATION :
21.10.2010

L'an deux mil dix, le vingt-huit du mois d'octobre,
à 20 h 30, le Conseil Municipal de MARIGNY, dûment
convoqué, s'est réuni en mairie en séance ordinaire, sous la
présidence de Monsieur Philippe PRUGNEAU, Maire de
MARIGNY.

Présents : Robert ERAUD, Pierre BRECHIGNAC, Adjoints,
Jean-Claude DIAT, Isabelle SAUSA, Nicole BUXEROLLES,
Foulques de BARMON, Jean-Pierre et Didier REGNAULT

Excusées :
Caroline CRETIER, Virginie LEPRINCE,

Procurations :
- Caroline CRETIER, procuration à Didier REGNAULT,
- Virginie LEPRINCE à Philippe PRUGNEAU.

Secrétaire de séance : Isabelle SAUSA.

OBJET : RCEA A 2X2 VOIES – SOLIDARITE

La RCEA traverse le département de l'Allier d'est en ouest. Depuis plusieurs décennies le Conseil Général, les communes, leurs élus, les habitants, les diverses associations de riverains et les acteurs économiques se sont appliqués à demander la mise de cet axe à 2x2 voies.

Quelques tronçons ont été réalisés mais la route reste très dangereuse. Les derniers mois sont éloquentes en nombre d'accidents et de décès.

Un débat public national est mis en place par l'Etat à partir du 4 novembre 2010. Il prévoit la mise à niveau à 2x2 voies de la RCEA par une concession autoroutière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE :

- **DE MANIFESTER son soutien** à cette initiative et demande la mise en concession autoroutière de la RCEA dans les plus brefs délais,

D'INSISTER également sur la mise en place de mesures de sécurité dans l'attente de la réalisation de cette infrastructure.

COURRIER RÉSERVÉ
PRÉFECTURE DE L'ALLIER

29 NOV. 2010

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Philippe PRUGNEAU

	Info	Exécution
CAB		X
SG		
DIRHM		
ID		
2D		
MIC	X	
SPM		
SPV		
DDT		X
DDCSPP		
UT DREAL		
UT DIPECCOTE		
DT ARS		
IA		
SIDPC		
SIDIS		
TG		
D.F		
SDAP		
DCSP		
RI		
GEND		